



EXTRAIT DE DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du 27 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq le 27 mars 14h15, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, à Rennes 2d allée Jacques Frimot, sous la Présidence de Monsieur Joseph BOIVENT.

Etaient présents : Messieurs Joseph BOIVENT, Michel DEMOLDER, André LAITU, Jean RONSIN, Rémi PITRE, Teddy REGNIER, Jean-Claude BELINE, Georges DUMAS, Christian SORIEUX, Jean-Francis Richeux

Etaient absent(e)s ou excusé(e) : Mesdames Marie-Edith MACE et Emmanuelle ROUSSET, Messieurs Yann SOULABAILLE, Patrick HERVIOU, Marcel LE MOAL

Pouvoir :

- de Madame Marie-Edith MACE à Monsieur Michel DEMOLDER
- de Monsieur Patrick HERVIOU à Monsieur Jean RONSIN
- de Monsieur Marcel LE MOAL à Monsieur BOIVENT

Assistaient également : Monsieur LERAY Payeur Départemental, Messieurs Antoine DECONCHY et Christian ISAMBERT, et Mme Véronique PERRATON du SMG-Eau35

Secrétaire de séance : Monsieur Antoine DECONCHY

Secrétaire de séance Adjoint : Monsieur André LAITU

Nombre de Membres du Comité présents : 10

Nombre de Membres du Comité votants : 13

Date de la convocation : le 18 mars 2025

N°25/03-14 Budget principal : Adoption du Budget Primitif 2025

Comité syndical du 27 Mars 2025

N°25/03-14 Budget principal : Adoption du Budget Primitif 2025

Rapport,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'arrêté du 21 décembre 2016 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M.57 applicable aux collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n°24/10-07 en date du 3 octobre adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2025,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires à la fonction publique territoriale,

Vu la loi 2012-347 du 12 mars 2012, relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions des agents contractuels dans la fonction publique,

Vu la délibération n°25/02-05 en date du 7 février 2025, relative aux orientations budgétaires pour 2025,

Vu la délibération n°25/03-11 en date du 27 mars 2025, relative à l'adoption du Règlement Budgétaire et Financier du SMG-EAU35

Considérant que les sections d'investissement et d'exploitation du Budget Primitif pour l'exercice 2024 s'équilibrent en dépenses et en recettes pour les sommes respectives de **19 569 289,06 € et 26 482 188,65€**.

J'ai l'honneur de vous demander, mes chers Collègues, de bien vouloir :

1°) ADOPTER au chapitre le budget 2025 tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement qui sont en équilibre.

2°) APPROUVER les états joints en annexes : états des amortissements, tableaux des effectifs.

Le Budget Primitif 2025 est adopté à l'unanimité

Le Secrétaire de Séance



Antoine DECONCHY

Fait à Rennes, le 27 mars 2025

Le Président,



Joseph BOIVENT